



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} septembre 2026

La directrice régionale
Bretagne

Délégation de signature donnée par la directrice régionale de Bretagne au directeur départemental des Côtes d'Armor

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, le 3 mars 2025 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Guillaume PROUILLE**, directeur départemental de Saint-Brieuc et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Alain-Nicolas BOULOUX**, adjoint à la directrice départementale de Saint-Brieuc, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Saint-Brieuc **M. Guillaume PROUILLE** reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction départementale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du pôle régional d'analyse des groupes de Rennes.

M. Guillaume PROUILLE peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Saint-Brieuc, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2026

Claudine HURMAN